



LA PLANIFICATION DES ESPACES MARITIMES

Proposer une vision à horizon 2050

L'océan est une des clés de résolution des nombreux défis auxquels sera confrontée notre société dans les décennies à venir : sécurité alimentaire, changement climatique, production d'énergie... Au regard du rôle essentiel de l'océan, la politique maritime française se veut à la hauteur des enjeux de la politique européenne, à la fois protectrice de la biodiversité et de la ressource, mais également soucieuse de développer des activités économiques durables. Pour ce faire, la France a choisi de traiter de manière coordonnée les différentes politiques publiques maritimes au sein d'une stratégie nationale pour la mer et le littoral, adoptée par décret le 10 juin 2024.

La façade Sud-Atlantique est à la convergence d'enjeux économiques, sociaux, environnementaux mais aussi politiques et sécuritaires. Elle accueille de nombreuses filières professionnelles structurantes pour les territoires côtiers. Elle se compose en mer d'espaces naturels marins protégés, de riches écosystèmes et d'un patrimoine culturel à l'identité marquée. Les communes littorales de la façade sont soumises à de nombreux aléas qui conduisent à un niveau de risque élevé sur la frange littorale. Pour décliner la stratégie nationale pour la mer et le littoral au regard de ces enjeux locaux, un "document stratégique de façade" (DSF) a été élaboré.

Un projet de territoire à horizon 2050 intégrateur de nouveaux enjeux

Le DSF se compose d'un volet stratégique, la stratégie de façade maritime, adopté en 2019 par les préfets coordonnateurs de la façade, et d'un volet opérationnel incluant un dispositif de suivi de l'état du milieu (adopté en 2021) et un plan d'action (adopté en 2022). Comme pour le volet opérationnel, le volet stratégique doit être mis à jour tous les 6 ans soit d'ici 2025.

Composé d'un document principal et de 10 annexes, la stratégie maritime se base sur un état des lieux des activités maritimes et littorales de la façade ainsi qu'une synthèse scientifique et technique de l'état des eaux marines. Ce diagnostic permet de faire émerger les enjeux économiques, sociaux et environnementaux du territoire et se traduit par un projet de développement global de la façade, structuré autour d'une vision à horizon 2050. Pour atteindre cet avenir souhaité et renforcer la résilience des territoires, des objectifs stratégiques environnementaux et socio-économiques ambitieux ont été fixés aux niveaux régional et local afin de concilier la poursuite des activités existantes (pêche, aquaculture, plaisance, transport maritime...) et le développement durable des activités nouvelles (énergie marine renouvelable), avec comme priorités identifiées celle de la cohabitation des usages et du respect des milieux marins et littoraux. Ces objectifs renouvellent nos façons de consommer, produire, préserver et vivre ensemble.

Conformément aux orientations ministérielles en matière de planification maritime, l'identification des zones prioritaires à l'éolien en mer aux horizons 2033 et 2050, la reconnaissance de zones de protection forte, le développement durable des activités primaires (pêche, aquaculture) et l'adaptation des infrastructures portuaires aux défis énergétiques figurent dans la mise à jour de la stratégie de façade.

Une stratégie de façade mise à jour avec l'ensemble des acteurs de la mer et du littoral

Amorcé en 2022, un travail régulier d'amélioration continue des différents éléments de la stratégie a été mené entre les services de l'État et partagé avec les acteurs de la mer et du littoral (collectivités, associations, organisations professionnelles). Une première séquence de travail a eu lieu en 2023, entérinée par la validation lors du Conseil maritime de façade de juin 2023 du projet de territoire de la façade à horizon 2050. Un second temps d'échanges, de partage autour de ces nouveaux enjeux, et de construction avec les acteurs de la mer et du littoral a permis d'aboutir à un projet de Stratégie de façade début octobre 2024.

Ce document intègre pour la première fois la planification de l'éolien en mer et offre de la visibilité aux citoyens et aux parties prenantes des projets sur l'avenir des zones maritimes concernées. Il identifie aussi des propositions de zones de protection forte à hauteur de 3 % du territoire à horizon 2027. Les objectifs stratégiques mis à jour tiennent quant-à-eux compte de l'évolution des politiques publiques, des nouveaux enjeux identifiés et de la stratégie nationale pour la mer et le littoral révisée et adoptée en juin 2024.

Un débat d'ampleur sur chaque façade pour planifier les espaces maritimes

Parallèlement, la Commission nationale du débat public (CNDP) a conduit entre novembre 2023 et avril 2024 un débat d'ampleur « La mer en débat » sur chaque façade maritime pour donner la parole aux acteurs et aux citoyens sur les composantes de la stratégie maritime.

Conformément à la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER), ces débats ont été mutualisés autour de la planification des espaces maritimes et de l'implantation de sites prioritaires pour l'éolien en mer. Plus de 375 événements ont ainsi eu lieu au niveau national rassemblant plus de 21 000 participants. Au niveau local, 83 événements se sont répartis dans les 4 départements de la façade avec plus de 5 000 personnes rencontrées (associations, experts scientifiques, socio-professionnels, élus, enseignants, chercheurs, citoyens). Sur la façade, les sujets abordés ont été souvent influencés par les enjeux perçus au quotidien par les acteurs et les citoyens (changement climatique, submersion, surfréquentation touristique, tempête de décembre 2023, contamination des eaux entraînant des interdictions de commercialisation de coquillages) ou leur proximité géographique (centrale du Blayais, éolien en mer en Charente-Maritime).

Le compte-rendu du débat a été publié le 26 juin 2024 sur le site de la Commission nationale du débat public. Ses conclusions ont été prises en compte dans les travaux de mise à jour de la stratégie de façade.

Le 17 octobre 2024, une décision ministérielle ambitieuse

Une décision ministérielle comportant notamment les secteurs d'étude pour le développement des zones de protection forte et la cartographie entérinant des zones prioritaires pour le développement de l'éolien en mer à horizon 10 ans et 2050, établie dans un objectif d'équité territoriale entre les différentes façades maritimes, a été publiée le 17 octobre 2024. Accompagnée de cartes des zones prioritaires pour le développement de l'éolien en mer et des zones de protection forte, cette décision vise à planifier de manière concertée les activités maritimes, incluant la pêche et l'aquaculture, mais également la préservation du milieu marin et le développement des énergies marines renouvelables sur les différentes façades. Cette cartographie permettra notamment le lancement du 10^{ème} appel d'offres relatifs à l'éolien en mer d'ici fin 2024 pour une puissance totale de 8 à 10 GW, afin d'atteindre l'objectif de 18 GW en service en 2035. Cette décision s'accompagne d'un rapport adressé par l'Etat et RTE à la CNDP, qui répond aux recommandations et questions et détaille les enseignements tirés du débat.

La stratégie de façade sera soumise à la saisine de l'autorité environnementale à l'automne 2024. Un nouveau processus de consultation du public et des instances réglementaires débutera en 2025 sur l'ensemble du document. La stratégie de façade maritime sera ensuite adoptée par arrêté inter-préfectoral mi-2025 pour répondre aux impératifs communautaires et au calendrier de la politique énergétique du gouvernement.

Photo 4.6.0 : Extrait en pleine résolution d'une image de la dune du Pilat vue le 21 août 2021 par le satellite Pléiades Neo 4 © Airbus DS



EN CHIFFRES

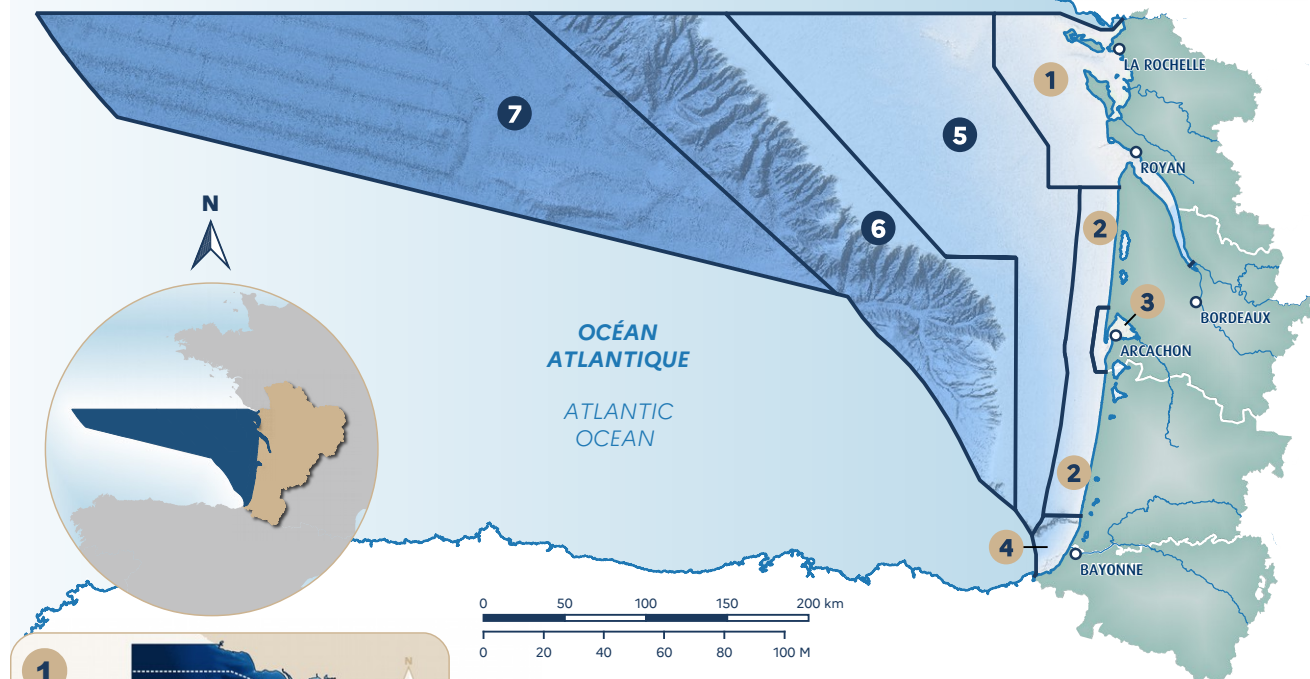
Entre 7 et 11 GW d'éolien en mer en 2050, avec un jalon intermédiaire à 2035 (entre 2,5 et 5,5 GW)
3% des espaces marins sous statut de protection forte à horizon 2027

Carte des vocations de la façade Sud-Atlantique

De nouveaux enjeux à prendre en compte pour un usage partagé de la mer

La façade se découpe en **7 secteurs cohérents** définis au regard d'enjeux environnementaux et des activités en présence ou émergentes. Des vocations d'usages ont été définies par secteur. Ces dernières visent à garantir la préservation des espèces à enjeux et la bonne cohabitation des activités maritimes et littorales. Elles prennent en compte les nouveaux enjeux liés au développement de l'éolien en mer, à l'identification de zones de protection forte, à la définition d'un modèle de pêche durable, ainsi qu'à l'adaptation des infrastructures portuaires à la transition énergétique.

Cette cartographie tend à prévenir les conflits d'usage liés à la densification des usages et permettre ainsi un développement durable et harmonieux des activités maritimes et littorales.



SECTEURS CÔTIERS

- 1 Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis**
Connaissance et protection du milieu marin ; développement durable des activités maritimes.
- 2 Côte sableuse aquitaine**
Usages et activités maritimes et littorales en cohabitation, conditionnés à la réduction des pressions cumulées, à l'atteinte du bon état du milieu marin et à la prise en compte de l'évolution du trait de côte.
- 3 Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon**
Connaissance et protection du milieu marin ; développement durable des activités maritimes.
- 4 Côte basque, estuaire de l'Adour, Gouf de Capbreton**
Usages et activités maritimes et littorales en cohabitation, conditionnés à la réduction des pressions cumulées pour l'atteinte du bon état écologique, la prise en compte de l'évolution du trait de côte, privilégiant les activités historiques emblématiques (pêche, port de commerce, tourisme, plaisance et loisirs nautiques).

SECTEURS DU LARGE

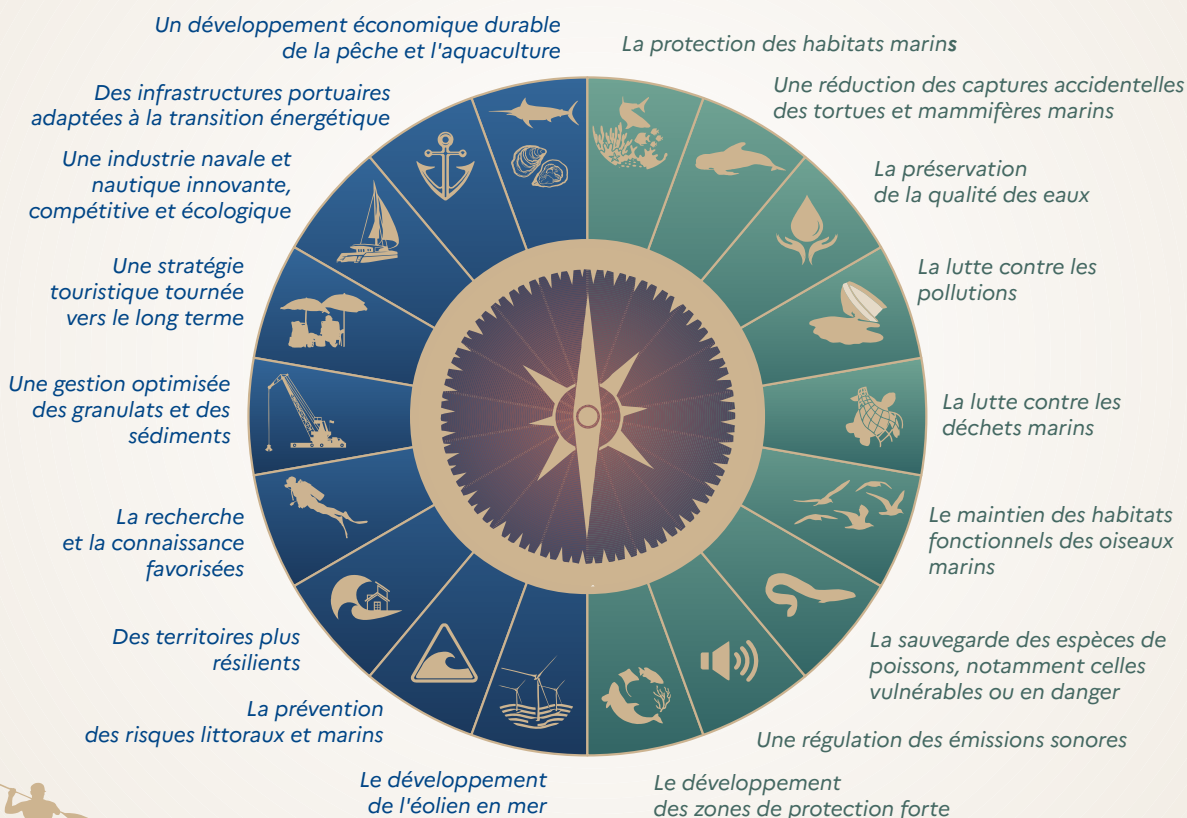
- 5 Le plateau continental**
Priorité aux pêches professionnelles durables en cohabitation notamment avec le transport maritime, le développement possible de nouvelles productions d'énergies marines renouvelables et l'extraction de granulats marins.
- 6 Le talus continental**
Exploitation durable des ressources marines respectueuse des habitats et espèces à fort enjeux écologiques.
- 7 La plaine abyssale**
Utilisation et valorisation possible du milieu et des ressources marines, conditionnées par la nécessité d'une meilleure connaissance de la zone.

Stratégie de façade maritime Sud-Atlantique Les objectifs stratégiques



OBJECTIFS SOCIO-ÉCONOMIQUES

OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX



Infographie : DIRM SA

Document Stratégique de la Façade Sud-Atlantique Une stratégie de façade structurée autour d'une vision à horizon 2050

● Source : Direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique

Sur la base d'un diagnostic socio-économique et environnemental, la stratégie de façade définit les orientations de la politique maritime et littorale à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine. Écrite en concertation avec l'ensemble des acteurs de la mer et du littoral, elle est le fruit d'un travail de réflexion partagée qui a permis d'aboutir à une vision représentative de la cohabitation des usages en mer et sur le littoral sur la façade.

Cette vision à horizon 2050 de la façade est axée sur :

- L'exigence du maintien d'un patrimoine littoral et marin d'exception qui implique une bonne qualité de l'eau et une résilience des territoires littoraux ;

- Un projet commun pour une économie maritime et littorale respectueuse des équilibres écologiques qui sous-entend un territoire contribuant activement aux objectifs nationaux de neutralité carbone, une transition écologique en mouvement pour une économie maritime performante et pourvoyeuse d'emplois au niveau local, des ports attractifs au service d'une économie décarbonée et une coexistence des différents usages qui soient économes des ressources et des espaces ;

- Des leviers dont celui de l'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation au service d'une connaissance partagée de la mer et du littoral, d'un public conscient de son interdépendance à la mer et de métiers de la mer réinventés et attractifs...



"La mer en débat" – Commission Nationale du Débat Public (CNDP)

Parc éolien au large de la Nouvelle-Aquitaine – Commission Nationale du Débat Public (CNDP)